

Le 30 août 2020

Cher(es) responsable(s), animateur(trices), archer(ères), sarbatin(es),

Cette rentrée 2020 se fait dans un contexte sanitaire particulier. La reprise pour toutes les activités sportives est autorisée avec des adaptations et particularités en fonction des sports.

Ce nouveau protocole a été rédigé par la Commission nationale Sportive Ufolep Tir à l'Arc et Sarbacane à partir des arrêtés et recommandations du Ministère des Sports et du Ministère de la Santé et de la Solidarité, des conseils et recommandations de Marie-Christine Faverial, médecin fédéral Ufolep ainsi que la direction technique nationale Ufolep. **Ce protocole entre en application dès diffusion.** Conformez-vous également aux instructions et arrêtés qui peuvent être pris par les collectivités locales, départementales, régionales ou les préfetures, qui peuvent être plus restrictives.

I. Consignes générales :

- Les rassemblements (concours et manifestations ouvertes au public ou accueillant des personnes extérieures à l'association organisatrice) accueillant plus de 10 personnes dans l'espace public (extérieur et intérieur) doivent être autorisés par la préfeture.
- Sur un terrain de plein air appartenant au club, une autorisation préfectorale doit également être demandée pour toute manifestation ouverte au public (animations, concours et autres événements...).
- Sur un terrain de plein air appartenant au club, les entraînements rassemblant plus de 10 personnes sont autorisés si **toutes sont membres de l'association** (sauf arrêté municipal ou préfectoral particulier).
- En revanche, les entraînements dans l'espace public extérieur rassemblant plus de 10 personnes font l'objet d'une demande d'autorisation préfectorale, même si ces personnes sont toutes membres du club.
- Les entraînements en gymnase rassemblant plus de 10 personnes sont autorisés et ne font pas l'objet d'une demande d'autorisation en préfeture (sauf arrêté municipal ou préfectoral particulier).
- Lors des manifestations, pour les greffes, points restauration et zones d'accueil, il convient de matérialiser les espaces afin de faire respecter la distanciation d'un mètre pour l'accueil du public et des participants.
- Chacun doit veiller à appliquer et faire appliquer le respect des gestes barrières en toutes circonstances.
- Chaque club doit prévoir point d'eau avec savon et essuie main jetable (pas de serviette utilisable par tous) ou gel hydroalcoolique. Ils doivent être accessibles et disponibles pendant toute la durée de la séance ou de l'évènement.
- Chacun doit procéder à un lavage des mains régulièrement, à minima lors du nettoyage de son matériel pendant la séance ou toutes les deux heures, mais aussi avant et après l'entraînement.
- Il convient d'éternuer ou tousser dans son coude, d'utiliser des mouchoirs à usage unique jetables.
- Un rappel systématique des règles doit être fait à chaque nouvel arrivant.
- Le port du masque est obligatoire pour tous à partir de 11 ans, accompagnants, visiteurs, encadrants et tireurs, en situation statique et dans tous les déplacements.

Fédération sportive de

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

- Seuls les tireurs sont autorisés à retirer leur masque et uniquement pendant la phase de tir. Le masque sera remis immédiatement à la fin de la volée.

- En plus du port du masque, une distanciation physique d'un mètre minimum entre chaque personne doit être respectée par tous, y compris les archers et arbitres dans la zone de tir.

Pour la sarbacane, la distanciation sociale est de deux mètres en phase de tir, que ce soit en concours, entraînements ou animations pour les tireurs, arbitres ou animateurs. Une attention particulière sera portée sur le respect de cette règle par le public ou les accompagnements vis-à-vis des sarbatains en phase de tir, notamment en entraînement ou animation.

- Tout mobilier utilisé (tables, chaises...) devra être désinfecté avant et après chaque utilisation. Papiers et lingettes de nettoyage seront jetées après usage dans un sac plastique qui sera éliminé au moins 24 h plus tard dans le circuit déchet tout venant.

II. Accès aux équipements sportifs :

- L'accès aux équipements sportifs intérieurs ou extérieurs utilisés se fait dans le respect des gestes barrières, avec port du masque obligatoire, désinfection des mains à l'entrée et à la sortie (l'organisateur ou association doit veiller à la mise à disposition du matériel), et respect de la distanciation physique.

- Il sera demandé aux personnes présentant des symptômes de quitter les lieux et de consulter rapidement un médecin. Une prise de température peut être effectuée par un responsable à tout moment.

- Il est demandé de tenir un registre des personnes entrantes reprenant par date, les prénoms, noms, téléphones (du représentant légal si personne mineure) de chacun. Ce registre doit pouvoir être communiqué aux autorités et services sanitaires en faisant la demande.

- Dans l'éventualité d'un cas Covid19 avéré, le club ou l'organisateur informera toutes les personnes présentes ou ayant été en contact avec la personne concernée.

- Les tireurs doivent arriver en tenue. L'usage des vestiaires collectifs est fortement déconseillé.

III. Matériel :

- Le tireur ou la tireuse utilise et prend soin de son matériel personnel (qu'il ne peut pas prêter) mais aussi du matériel collectif utilisé (cible, chevalet, blason) dans le respect des consignes sanitaires.

- En cas de matériel prêté par le club (arc, sarbacane, flèches, traits...), celui-ci est nominatif et strictement individuel et le restera pour toute la séance (en cas d'une animation) ou pour toute la période (si prêt à un.e adhérent.e). Le matériel devra être désinfecté avant et après utilisation.

- Entre les tirs, le matériel (arc ou sarbacane) restera dans la zone attribuée au pratiquant et ne pourra être déposé avec le matériel d'autres tireurs. Les supports « collectifs » ne sont pas autorisés.

- Le/la sarbatain/taine devra désinfecter régulièrement (toutes les 3 volées) son matériel de tir. L'intégralité de la sarbacane devra être désinfectée : extérieur, tube (en y passant une lingette afin de réduire la quantité de projections lors des tirs), accessoires et projectiles.

- Le nettoyage du matériel de tir sera effectué par le pratiquant lui-même, soit avec de l'alcool éthylique (minimum 70 %), soit avec des lingettes de type wip'anios excel de chez Anios, ou avec tout autre produit désinfectant virucide répondant à la norme EN 14 476.

IV. Ciblerie :

- La matérialisation de l'espace peut être marquée au préalable au sol.

- Pour le tir à l'arc, il est recommandé de privilégier un nombre réduit d'archers par blason. Il est cependant possible de tirer en deux volées de deux archers par cible (soit 4 archers par cible).

- Le retrait des flèches se fera dans le respect des gestes barrières, avec désinfection des mains avant et après le retrait et désinfection des flèches. La distanciation physique doit être respectée dans les déplacements et en cibles.

- Pour le tir 3D en tir à l'arc, chaque archer/archère se désinfecte les mains avant et après le retrait, tire ses flèches et va les récupérer, puis désinfecte la cible avec la solution désinfectante, virucide, passe une lingette ou de l'alcool sur les flèches.
- Il convient de laisser un temps de latence d'une journée avant de réutiliser ciblisme et chevalet.
- **Pour la sarbacane**, les cibles, portants et blasons sont individuels et espacés d'au moins deux mètres. **Les cibles mutualisées telles que plaques, murs de tir, et cibles 3D sont proscrites pour la sarbacane.** En effet, lors de la pénétration du projectile, de la salive rentre dans la cible, avec potentiellement une introduction puis une diffusion du virus dans la matière. La désinfection de la cible 3D en surface ne suffit pas. Il sera possible de permettre aux pratiquants de tirer sur une cible 3D individuelle qui ne sera utilisée et manipulée que par le pratiquant lui-même. Celle-ci ne pourra être utilisée par une autre personne qu'après un délai d'une semaine au moins après sa dernière utilisation.

VI. Installation et désinstallation :

- Pendant ces deux phases, le port du masque et le respect de la distanciation sociale est obligatoire pour toutes les personnes présentes. Chacun se désinfectera les mains avant et après chaque manipulation. L'usage de gants est possible.
- Le sarbatin installera et désinstallera sa ciblisme (il pourra être aidé d'une personne munie de gants et d'un masque si nécessaire), ainsi que son blason. Le blason sera soit jeté dans un sac plastique soit gardé par le pratiquant, dans ce cas il faudra le désinfecter.
- Le matériel mis à disposition sera désinfecté en fin de séance ou période par le tireur lui-même à l'aide d'une solution désinfectante de type Surfa'safe premium de chez Anios (Pulvérisation indirecte possible sur chiffon. Ne pas rincer, laisser sécher), désinfectant virucide alimentaire répondant aux normes EN 14476, javel diluée à 0.5 % ou tout autre produit équivalent, répondant à la même norme. Il convient d'accompagner les enfants notamment les plus jeunes dans l'utilisation de ces produits.
- Pour toutes manifestations (arc ou sarbacane), installation, désinstallation et désinfection seront assurées par l'organisateur.

VII. Tirs :

- Le tireur ou la tireuse gère seul son tir, l'annonce de ses résultats (si nécessaire), le retrait de ses flèches ou projectiles en cible dans le respect des gestes barrières.
- Il n'est pas permis de ramasser le matériel tombé à terre d'un autre tireur ou d'enlever les projectiles en cible d'une autre personne. Si une aide s'avérait nécessaire, il convient de se désinfecter les mains avant et après ou de porter des gants.

Recommandations pour le lavage des mains :

<https://www.bing.com/videos/search?q=comment+se+laver+les+main&&view=detail&mid=F735390D88176EBD0EC0F735390D88176EBD0EC0&&FORM=VRDGA>

Il convient de réfléchir et proposer d'autres pratiques alternatives comme les tirs individualisés chez soi avec compilation des résultats pour faire un classement. : tirs virtuels, compétition en tout petit groupe, auto-gestion et autonomisation du sportif, développer le fairplay, le sens civique...

Respectons toutes ces consignes pour gagner la bataille contre la Covid 19. Consultez également le [guide de recommandations sanitaires à la reprise sportive](#).

Nous vous proposons d'afficher les posters des consignes réalisés par la CNS Tir à l'Arc et Sarbacane.

Merci pour votre soutien.

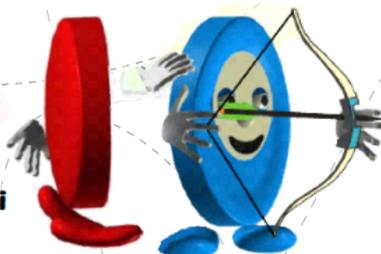
La CNS Tir à l'Arc et Sarbacane

POUR TON BIEN ET CELUI DES AUTRES :

* *Garde tes distances !*

1 MÈTRE ENTRE CHAQUE ARCHER EST NECESSAIRE.

UTILISE TON MATÉRIEL OU CELUI QUE L'ANIMATEUR T'A ATTRIBUÉ.



Gère ta pratique !

INSTALLE ET RANGE TON MATÉRIEL DE TIR, CHEVALET, CIBLERIE EN LE DÉSINFECTANT À LA FIN DE TA SÉANCE.

PRATIQUE SEUL SUR TA CIBLE ET GÈRE TES SCORES SI NECESSAIRE.



Entretien ton matériel !

NETTOIE TES FLÈCHES ET TON ARC RÉGULIÈREMENT AFIN DE RÉDUIRE LES RISQUES.

AVANT DE RANGER, DÉSINFECTE TON ARC ET TES FLÈCHES AVEC LES PRODUITS MIS À TA DISPOSITION.



Et surtout en dehors de ta pratique, n'oublie pas !

RESPECTE LES GESTES BARRIÈRES EN DEHORS DE LA PRATIQUE (DÉSINFECTIION DES MAINS, MASQUE, DISTANCIATION SOCIALE...)

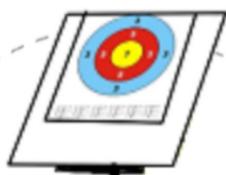


POUR TON BIEN ET CELUI DES AUTRES :

* *Garde tes distances !*

2 MÈTRES ENTRE CHAQUE SARBATAIN EST NÉCESSAIRE.

UTILISE TON MATÉRIEL OU CELUI QUE L'ANIMATEUR T'A ATTRIBUÉ.



* *Gère ta pratique !*

INSTALLE ET RANGE TON MATÉRIEL DE TIR, CHEVALET, CIBLERIE EN LE DÉSINFECTANT À LA FIN DE TA SÉANCE.

PRATIQUE SEUL SUR TA CIBLE ET GÈRE TES SCORES SI NÉCESSAIRE.

* *Entretien ton matériel !*

NETTOIE TES PROJECTILES ET TA SARBACANE RÉGULIÈREMENT AFIN DE RÉDUIRE LES PROJECTIONS.*

AVANT DE RANGER, DÉSINFECTE TA SARBACANE ET TES PROJECTILES AVEC LES PRODUITS MIS À TA DISPOSITION.



Et surtout en dehors de ta pratique, n'oublie pas !



RESPECTE LES GESTES BARRIÈRES EN DEHORS DE LA PRATIQUE (DÉSINFECTATION DES MAINS, MASQUE, DISTANCIATION SOCIALE...)